

AVIS PUBLIC

Procédure ouverte (prix proposé le plus bas) Travaux relatifs à MRC Mékinac - Agrandissement et rénovation

MRC et objet du contrat : La MRC de Mékinac (ci-après appelée : la MRC) désire obtenir des soumissions pour le projet MRC Mékinac - Agrandissement et rénovation (numéro : 20260511)

Procédure d'attribution du contrat : Le contrat sera attribué suivant la soumission avec le prix proposé le plus bas. Cependant, la MRC ne s'engage à accepter ni la soumission avec le prix proposé le plus bas, ni aucune des soumissions reçues. La MRC se réserve ainsi le droit de ne pas attribuer un contrat dans le cadre de la présente procédure. Elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est attribué sur décision du conseil de la MRC, à sa seule discrétion, et la MRC ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil.

Critères et modalités d'analyse des soumissions : Les soumissions seront analysées conformément aux modalités prévues aux documents d'appel d'offres.

Date, heure limite et lieu – réception des soumissions : Les soumissions seront reçues au plus tard jusqu'à 15 h le 11 juin 2026, au bureau de la MRC ci-après identifié, et elles seront ouvertes publiquement, au même endroit, à 15 h 15, à la salle du conseil située à l'adresse ci-après identifiée.

Responsable de la procédure ouverte : Madame Nathalie Groleau, directrice générale
Lieu du dépôt des soumissions : MRC de Mékinac : 560, rue Notre-Dame Saint-Tite (Québec)

Documents : Les documents nécessaires à la soumission seront disponibles uniquement par le biais du SEAO (www.seao.gouv.qc.ca) et ne peuvent être obtenus par un autre moyen. Seules les entreprises ayant obtenu les documents par le biais de ce système pourront soumissionner. Aucun autre document ne lie la MRC. Toute demande d'information doit être faite par écrit et exclusivement au responsable de la procédure ouverte (précédemment identifié), à l'adresse suivante : mikael.boucher@mrcmekinac.com dans les délais prévus aux documents d'appel d'offres.

Accords applicables : Les accords intergouvernementaux ci-après énumérés sont applicables au contrat. Seuls sont admis à soumissionner les soumissionnaires qui ont leur principal établissement d'affaires au Canada et dans les territoires visés par l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et l'Accord sur le libre-échange canadien (ALEC) et qui ont obtenu par l'intermédiaire du SEAO, à leur nom, les documents relatifs à la procédure ouverte publiés par la MRC.

Égalité
Les documents d'appel d'offres prévoient les règles applicables en cas d'égalité des soumissions (tirage au sort, selon les modalités décrites aux documents d'appel d'offres).

Donné à MRC de Mékinac, ce 11 mai 2026.



Nathalie Groleau, Greffière-trésorière